

Exemple d'adaptation du Guide d'aide à l'évaluation des besoins de l'étudiant pour un étudiant présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme

Introduction :

L'analyse des besoins de l'étudiant en situation de handicap est une étape majeure et incontournable dans le processus d'accueil et d'accompagnement. C'est grâce à une analyse la plus exhaustive possible de la situation que les modalités d'accompagnement proposées dans le PAEH (Plan d'Accompagnement de l'Etudiant en situation de Handicap) seront les plus adaptées à l'étudiant et lui donneront toutes les chances de réussite. A travers cette analyse, il s'agit de révéler aussi bien les difficultés que l'étudiant pourrait rencontrer que les éléments qui lui seraient facilitateurs. Chaque situation doit être considérée comme unique de par le vécu, la personnalité, le contexte de vie de la personne et en fonction de la filière, du niveau de formation et de l'établissement choisis. Si le [guide d'aide à l'évaluation](#) présente les différents domaines qui peuvent être explorés avec l'étudiant, il doit nécessairement être adapté à chaque étudiant et à chaque contexte.

Le document proposé est un exemple d'adaptation du guide d'aide à l'évaluation des besoins pour les étudiants présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) mais chaque situation reste singulière. Il ne s'agit donc pas de rechercher les besoins ni les modalités pour y répondre dans « une liste établie à partir des conséquences des troubles du spectre de l'autisme ». L'objectif est de mettre en lumière les difficultés de l'étudiant concerné dans le cadre de sa formation en tenant compte des conséquences de ses TSA mais également de difficultés liées à d'autres troubles ou encore des modalités que l'étudiant a déjà utilisées avec succès. De plus, les conséquences des troubles peuvent être très variables, elles doivent être évaluées pour chacun afin de proposer des réponses sans risquer de réduire l'autonomie, ni de contrarier les souhaits de l'étudiant.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le projet professionnel, pour les personnes présentant des TSA, de nombreux stéréotypes subsistent encore pour ce qui concerne les domaines qui leurs seraient les plus adaptés. Il est essentiel de veiller à respecter le choix de l'étudiant ou, s'il n'a pas de projet précis, de l'aider à le définir sans a priori et en collaboration avec les services compétents dans ce champ. En effet, les futures conditions de travail doivent pouvoir être adaptées en fonction des besoins dans tous les domaines et pour toutes les personnes en situation de handicap qui en expriment le besoin.

Composition de l'équipe plurielle pour les étudiants présentant des TSA

L'équipe plurielle, élément clé dans le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, a pour mission fondamentale de conseiller et d'accompagner les étudiants dans leurs demandes de compensation au handicap et d'instruire ces demandes, dans toutes les dimensions

pouvant relever de l'Université. Composition de l'équipe plurielle a minima : le médecin désigné par la CDAPH, le référent handicap, l'étudiant et un référent pédagogique de la formation ou de la composante.

Il est important de souligner la nécessité de tenir compte des spécificités des étudiants présentant des TSA pour constituer l'équipe plurielle qui sera en charge de réaliser l'analyse des besoins en y associant des professionnels dont l'expertise est reconnue. En 2017, 90 % des établissements interrogés précisaient mobiliser une équipe plurielle spécifique pour l'analyse des besoins de ces étudiants : 53% associent le CRA régional, 43% un membre de la famille, 42% un représentant d'une association spécialisée sur l'autisme, 38% un représentant du médico-social, 14% un médecin avec une expérience renforcée sur le sujet ou un médecin suivant l'étudiant hors de l'établissement, 10% un membre d'une équipe de recherche de l'établissement ou d'un établissement proche dont le sujet de recherche est l'autisme.

Le référent handicap de l'établissement réunira cette équipe plurielle avec l'étudiant, consécutivement à la rencontre de celui-ci avec un médecin désigné par la CDAPH, en tenant compte des [modalités de collaboration entre services handicap et services de santé universitaire](#).

Le guide adapté aux TSA et le guide d'aide à l'évaluation des besoins des étudiants en situation de handicap

Ne sont repris dans le document ci-dessous que les rubriques qui nécessitent une vigilance particulière au regard des spécificités des TSA. Le recours à d'autres rubriques du guide d'aide à l'évaluation peut être nécessaire pour s'adapter à tous les besoins de l'étudiant notamment en cas de troubles associés.

Les informations générales sur l'utilisation d'un tel outil dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant dans l'enseignement supérieur sont déclinées dans le [guide d'aide à l'évaluation des besoins](#) de tous les étudiants en situation de handicap. **Il est vivement conseillé de prendre connaissance du guide déjà proposé afin de contextualiser le questionnaire adapté aux étudiants présentant des TSA proposé ci-après.**

Quels sont les champs à explorer pour analyser les besoins de l'étudiant présentant des TSA ?

L'objectif de l'analyse étant une meilleure anticipation des besoins au cours de l'année universitaire et la mise en œuvre de modalités les plus adaptées, **toutes les périodes du cursus devront être explorées aussi bien dans leur nature que dans leur organisation.** La grande diversité des établissements, des types et modalités d'enseignements proposés, ne peut permettre de donner une liste exhaustive des champs à explorer.

Le choix a été fait :

- **de citer les principaux champs qui peuvent être sujets à échanges** avec l'étudiant et pour chacun d'eux, **d'expliquer l'intérêt des informations** qui pourraient être collectées ;

- **de ne pas proposer de questionnaire type** afin de ne pas limiter les échanges avec l'étudiant à une série de questions/réponses dont une partie ne le concernerait pas et qui pourrait conduire à un entretien long, infructueux et impersonnel. Les échanges avec l'étudiant doivent donc conduire à faire l'analyse des besoins de façon individuelle sans a priori. Il est en effet essentiel de ne pas omettre d'autres difficultés rencontrées par l'étudiant et qui ne seraient pas les conséquences de ses troubles mais qui pourraient néanmoins augmenter la situation de handicap : **la collaboration étroite service de santé et service handicap est alors essentielle** ;

L'objectif est d'éviter de proposer à l'étudiant des « recettes qui ont souvent fonctionné pour d'autres étudiants présentant des troubles similaires » mais qui ne sont peut-être pas adaptées à sa propre situation. Par exemple, les modalités d'accompagnement peuvent être différentes selon que le diagnostic ait été posé récemment ou non, selon l'intensité des troubles ou encore si d'autres troubles sont en jeu.

- **de chercher à évaluer** le degré d'autonomie de l'étudiant et d'examiner avec lui tous les facteurs facilitant le déroulement de ses études et les obstacles qu'il pourrait rencontrer. En effet, l'objectif n'est pas de sur-accompagner au risque de réduire l'autonomie. En outre, toute l'expérience et les outils de compensation que l'étudiant maîtrise sont importants à considérer.

Enfin, certains étudiants ayant acquis suffisamment d'autonomie n'ont pas besoin d'accompagnement mais il est important de leur proposer un suivi par le dispositif handicap qui permettra de répondre à leurs besoins en cas de difficultés jusqu'alors non rencontrées et dont ils ne soupçonnent pas l'existence tant qu'ils n'y sont pas confrontés. D'autres, conscients de leurs difficultés, souhaitent néanmoins ne plus bénéficier d'accompagnement pour des raisons personnelles. Il convient de respecter leurs souhaits tout en les informant de la possibilité de réaliser une analyse des besoins afin de mettre en place un accompagnement dès qu'ils le souhaitent.

Pour les échanges concernant les données générales, le parcours antérieur, et les projets de formation et professionnel :

Se référer :

au guide d'aide à l'évaluation des besoins de l'étudiant en situation de handicap

à la fiche de liaison proposée au candidat sur parcoursup

à tout document antérieur en possession de l'étudiant

ou encore aux informations qui peuvent avoir été communiquées par les équipes ayant accompagné l'étudiant dans son parcours antérieur.

Echanges permettant l'observation de l'autonomie de l'étudiant :

L'observation de l'autonomie de l'étudiant par le référent handicap complète celle réalisée par les professionnels de santé et en particulier le médecin du SSU ou tout autre professionnel sollicité. Elle vise à considérer tous les aspects de la vie étudiante, dans :

l'accès à l'information et à la communication

les déplacements

les activités en relation directe avec la formation choisie

son environnement universitaire.

L'observation devra être réalisée en regard d'un étudiant « n'ayant pas de besoins spécifiques ». Il ne faut jamais perdre de vue qu'un étudiant en situation de handicap est en premier lieu un étudiant et qu'il se heurte par conséquent à toutes les difficultés induites par ce statut, cette période de la vie. Le référent s'attache à discerner ce qui relève spécifiquement de sa situation de handicap.

1 Autonomie dans l'accès à l'information et à la communication :

Dans ce domaine, il s'agit d'explorer en particulier les **situations qui pourraient engendrer des freins mais aussi de rechercher, s'ils existent, les facilitateurs pour la communication et pour l'accès à l'information**. Dans tous les contextes au cours desquels l'activité est mise en jeu, il est important, outre la difficulté à effectuer l'activité, de tenir compte de la variable de fatigabilité.

Les questions ci-dessous ne sont ici que des exemples pour appréhender ce domaine :

Avez-vous des difficultés pour :

Entendre ou (et) comprendre ? En face à face ? Dans un groupe ?

Certains bruits vous gênent-ils ?

Parler ou (et) se faire comprendre ? En face à face ? Dans un groupe ?

Accéder aux informations, comprendre l'information ? Détailler les situations ou supports qui rendent l'information difficilement accessible et pourquoi ?

Rester attentif ?

Avez-vous des difficultés pour prendre en notes en restant concentré, savoir ce qui est essentiel, retranscrire des discours en fonction de la discipline ?

En fonction de certaines des difficultés évoquées ci-dessus, il peut être utile de détailler les aides humaines ou techniques possibles dans les différentes situations de communication.

2 Autonomie dans les déplacements :

Dans ce domaine il s'agit d'évoquer les répercussions des déplacements sur le suivi de la formation.

Les questions ci-dessous ne sont ici que des exemples pour appréhender ce domaine :

Avez-vous besoin d'être accompagné dans le cadre de vos déplacements :

vers l'établissement,

au sein de l'établissement,

entre les différents lieux de formation,

en stage (type de stage à décliner),

lors de séminaires ou colloques hors de l'établissement ?

Précision : l'accompagnement peut s'entendre par un accompagnement humain pour organiser les déplacements mais aussi les prévoir ou être averti de modifications...

Vous êtes-vous déjà adressé, avec ou sans limitations, aux services de l'établissement notamment les services administratifs (scolarité...), de santé, culturels, sportifs, de documentation mais également aux Services du Crous, restaurant universitaire ou au logement étudiant ? Si non : est-ce que ce sont des démarches faciles pour vous ou est-ce que vous avez trouvé des modalités qui vous permettent de le faire ?

3 Autonomie dans les activités en relation directe avec la formation choisie

Dans ce domaine, il s'agit de répertorier toutes les modalités mises en œuvre par les équipes pédagogiques notamment en termes :

d'organisation des enseignements,

de modalités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, préparation de mémoire...), de modalités de transmission d'informations aux étudiants (oral, écrit, nature des documents, support électronique (ENT, cours en ligne)...), de supports spécifiques, de compréhension des consignes,

de participations et productions attendues (travaux individuels ou en groupe, pendant les créneaux de l'UE ou en dehors, participation orale, écrite...),

de contrôle des connaissances.

Les questions ont pour objet de déterminer, avec l'étudiant, sa capacité à réaliser en autonomie les activités.

Les exemples qui vous sont proposés ci-dessous ne peuvent être repris sans une vigilance liée aux spécificités de chaque enseignement et ne peuvent donc prétendre être exhaustifs.

Il est également important de différencier les besoins liés à la situation de handicap de ceux liés à un niveau insuffisant de connaissances. Pour cela, un dialogue entre les enseignants concernés et le médecin au sein de l'équipe plurielle peut permettre de lever les difficultés d'interprétation.

Propositions de questionnements :

Dans le cadre des enseignements et compte tenu de votre parcours rencontrez-vous des difficultés lorsque les informations sont délivrées par les enseignants via des documents écrits, sonores, numériques ? Les difficultés peuvent concerner le contenu des informations ou leur interprétation, leur compréhension. Quelle est la modalité d'enseignement que vous préférez à priori et pourquoi ? Avez-vous eu un enseignant avec lequel vous n'aviez pas de difficulté ? Pourquoi ?

Les obstacles sont-ils associés au type de support utilisé, un support vous est-il favorable ? Préférez-vous pouvoir « vérifier » ce que vous avez compris avec quelqu'un ?

Les obstacles peuvent-ils être liés à des hypersensibilités au bruit ou à la lumière ?

Parmi les activités suivantes, considérez-vous que certaines vous sont difficiles, impossibles sans un aménagement ou encore nécessitent du temps supplémentaire par rapport à ce qui est normalement alloué, entraînent une fatigue ou d'autres troubles... :

Prendre des notes,

Rédiger,

Réaliser un schéma / graphique,

Organiser son travail,

Travailler dans un contexte particulier (bruit, lumière...),

Mémoriser,

Gérer son stress,

Comprendre et suivre les consignes,

Avoir à gérer des relations avec de multiples interlocuteurs,

S'adapter à des modifications non prévues, de l'organisation, d'enseignants,

Travailler en groupe...

Pensez-vous que vous pouvez mettre en œuvre les activités essentielles pour la poursuite de votre parcours en dehors du temps d'enseignement comme pour le travail personnel, la production d'écrits, la recherche d'information en bibliothèque ou autres... ?

Pensez-vous que les difficultés évoquées pour le suivi des enseignements ont des répercussions différentes lors de la passation des épreuves de contrôle des connaissances ?

Pensez-vous que d'autres activités, non évoquées précédemment, pourraient être limitantes lors de contrôle des connaissances ?

Attention : Pour permettre une analyse la plus exhaustive possible en ce qui concerne la passation des épreuves d'évaluation, il faut explorer aussi bien les modalités de contrôle des connaissances que la nature des épreuves, le lieu et le contexte des locaux, pour les différentes unités d'enseignement afin de s'assurer qu'aucune activité n'a été omise :

Nature de l'épreuve :

écrit ou oral, type de support, lui-même pouvant être écrit ou oral, vidéo, pages Internet;

épreuves de travaux pratiques ou travaux dirigés;

mémoire avec soutenance orale ou non (les modalités de réalisation du mémoire doivent aussi être explorées : expérimentation, recherches documentaires ou autres dans l'établissement ou à l'extérieur);

travaux pratiques encadrés introduisant la notion de travail en groupe ou encore la recherche de document; QCM...

Il s'agit également de tenir compte de l'organisation des épreuves tout au long du semestre : contrôle continu et examen final, examens répartis, régime spécial d'étude...

Enfin, s'il existe une période de stage, **une démarche exploratoire équivalente doit être réalisée** en effectuant au préalable un panorama, avec l'équipe pédagogique et l'équipe d'accueil du stagiaire, de toutes les activités nouvelles qui seront mises en jeu et du lieu de stage. Il faut également prendre en compte les modalités d'évaluation du stage comme pour tout type d'enseignement. Toutes les rubriques de l'analyse des besoins décrites ci-dessus devront alors être adaptées à ce nouveau contexte. Il sera également important de mobiliser tous les partenaires de l'établissement qui pourront participer à cette évaluation des besoins, notamment le service en charge de l'insertion professionnelle.

4 Autonomie dans la vie étudiante, l'environnement universitaire, la relation aux autres ou encore la gestion du stress :

Les difficultés de l'étudiant en interaction avec les « autres », élèves, étudiants (en équipe ou en binôme) et personnels (administratifs et enseignants) peuvent être parfois délicates à identifier.

A travers un échange sur son parcours antérieur, le référent peut mettre en évidence des difficultés relationnelles susceptibles d'avoir un impact sur le déroulé des études. Certains étudiants auront plus de facilités à aborder ce sujet que d'autres.

L'étudiant peut exprimer des difficultés pour travailler en groupe, s'exprimer devant les autres, entrer dans une salle et assister au cours, demander des informations... Il peut avoir du mal à comprendre les autres, étudiants et enseignants, se sentir incompris, ressentir une exclusion voire subir des actes de harcèlement.

Les difficultés à s'adapter au stress comme notamment lors des épreuves d'examens écrits ou oraux, ou à des modifications imprévues d'emploi du temps ou de lieu doivent aussi être abordées, dans le contexte général d'une difficulté pour la plupart des étudiants.

Dans ce domaine, l'existence d'aménagements dont a bénéficié l'étudiant en amont peut donner des informations.

L'échange peut être débuté par des questions simples telles que : Avez-vous des amis ? Avez-vous des activités associatives ? Travaillez-vous vos cours en groupe ? Travaillez-vous sur le campus ou à votre domicile ? Avec quel enseignant ou autre personne de l'université avez-vous un bon contact ? Avez-vous eu des difficultés à venir en cours à cause du climat entre les étudiants / élèves ?

Il est important de rappeler que le référent n'a un rôle ni médical ni paramédical.

Ces difficultés peuvent aussi être abordées dans le cadre médical et dans ce cas, les médecins peuvent explicitement informer le référent sur les conséquences de ces troubles sans déroger au secret médical.

Conclusion

Lorsque l'évaluation des besoins est effectuée sans a priori et en explorant tous les domaines qui peuvent concerner l'étudiant dans le cadre de son parcours de formation, les modalités d'accompagnement adaptées à lui proposer seront plus facilement définies.

En outre, cette analyse permettra :

de faire appel à des modalités parmi celles habituellement utilisées,
de proposer une combinaison inhabituelle de modalités habituelles,
mais pourra aussi permettre de concevoir des modalités nouvelles plus adaptées à la situation spécifique.

La définition du PAEH et le suivi des impacts des mesures décidées seront facilitées pour permettre également un ajustement si nécessaire.

Enfin, l'étudiant doit être en accord avec les aménagements proposés, son choix doit être respecté comme son projet de formation ou professionnel qui se doivent d'être les plus larges possibles comme pour tous les étudiants. Si certains milieux semblent « à priori » plus propices pour ces étudiants, il ne faut pas oublier que les conditions de travail peut être adaptées et la personne accompagnée.

ANNEXE - Guide d'aide à l'évaluation des besoins

La proposition ci-dessous reprend TOUTES les rubriques abordées dans le guide – Il est donc IMPERATIF de l'adapter à l'établissement, à la formation et à l'étudiant concerné.

1- Données Générales

IDENTIFICATION	Nom : Prénom : Date de naissance :	N° ETUDIANT :
DOSSIER MDPH : OUI NON		
DEPARTEMENT :		
AIDES OBTENUES (PCH, AAH, RQTH AVEC DATE DE VALIDITE) :		

PARCOURS DE FORMATION

BACCALAUREAT

OU

EQUIVALENT

Année d'obtention :

Mention :

Série :

Etablissement :

Aménagements mis en place (PAI, PPS, PAP...) :

Matériel pédagogique mis à disposition :

Pour la scolarité :

Pour la passation des examens :

Si formation par correspondance (*préciser l'organisme*) :

PARCOURS DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Historique, (sans objet pour la première année d'inscription dans l'enseignement supérieur) :				
	Année	Etablissement	Type de formation	Niveau (L1, L2...)	Validation (année, semestre, ECTS,...)
Aménagements ou aides mis en place					
Suivi des enseignements			Passation des examens		
Matériel pédagogique mis à disposition :					
Accompagnement externe par un service / établissement (médico-social ou sanitaire...) :					
Observations					

A décliner sur le nombre d'années nécessaires avant l'année en cours.

FORMATION	Formation Initiale ou Continue :
ANNEE	
EN COURS	En présentiel, à distance, en horaires aménagés (soirs, samedis...) :
	Niveau (L1, L2..., M1...):
	S'agit-il d'une formation en alternance ?
	Contrat pédagogique (par exemple déclinaison des UE choisies par l'étudiant)
	La formation inclut-elle des séminaires, colloques ?
	Période à l'étranger ?
	Stage prévu (ou pas) :

Autres précisions (section, groupe...) :

Formation prévue en N+1 :

Nom et coordonnées du (des) référent(s) (pédagogique, « handicap », administratif...)

L'étudiant exerce-t-il une activité hors formation (activité salariée, sport...) ? situation sociale
(logement ? revenu ? alimentation ? santé ?)

Autres observations :

Projet de formation et projet professionnel

FORMATION

PROFESSIONNEL

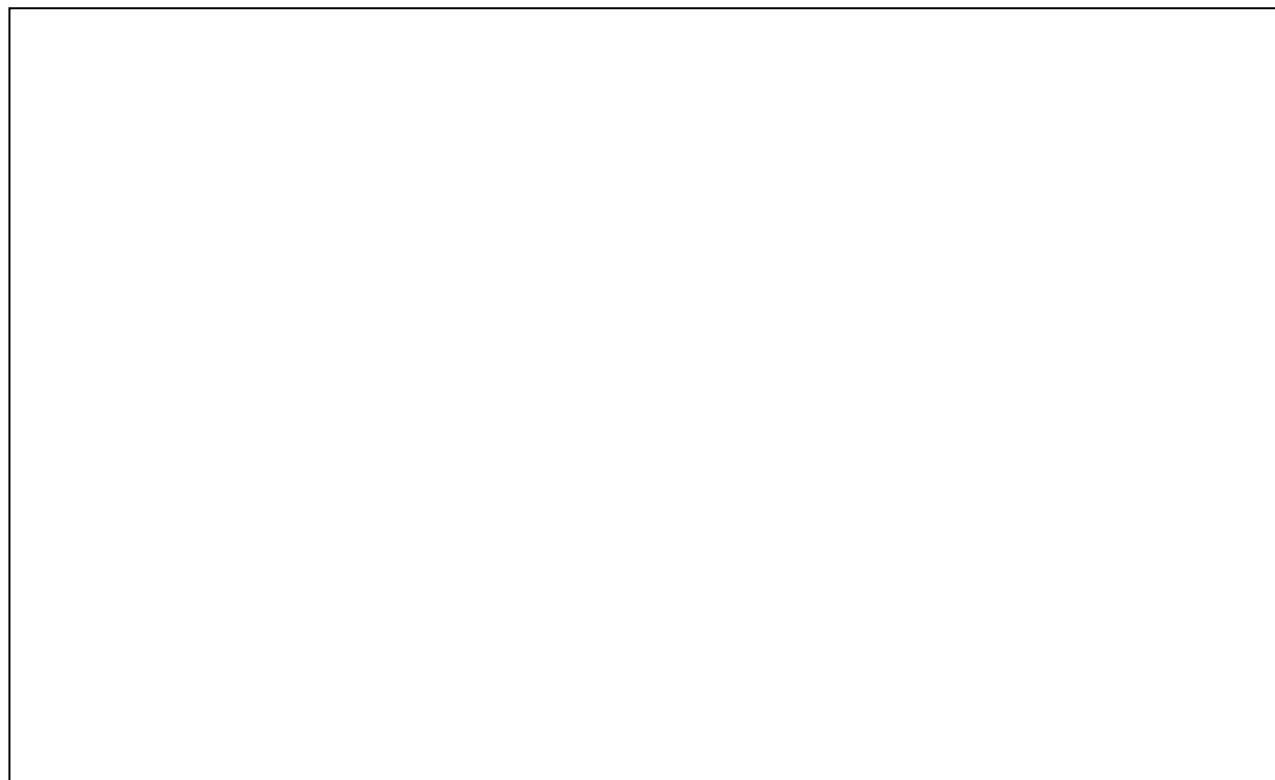
2- OBSERVATION DE L'AUTONOMIE DE L'ETUDIANT

IMPORTANT : On abordera le parcours de formation à venir et l'autonomie de l'étudiant pour chaque type d'activité. Il est donc essentiel d'avoir préalablement pris connaissance de toutes les périodes du cursus de formation qui impliqueront la mise en œuvre de différentes activités pour la réussite du parcours : enseignement (cours, TD, TP...), passation des examens, stages, autres modalités pédagogiques spécifiques. Rappelons ici que l'étudiant doit être acteur de la démarche et communiquer tous les renseignements qu'il détient et qui pourraient impacter l'analyse de ses besoins.

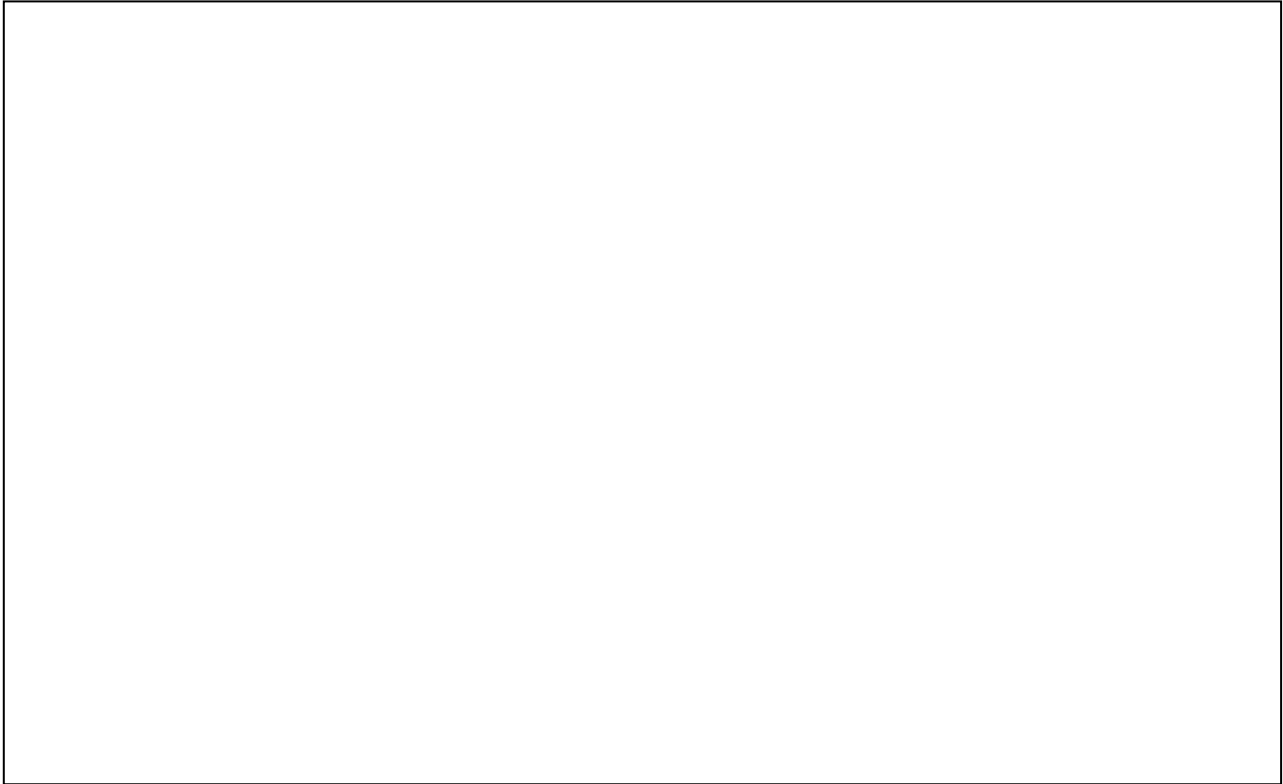
Il sera tout aussi important de mettre en valeur les éléments facilitateurs personnels ou environnementaux que de déceler les freins qui peuvent se présenter.

Le moment auquel sera réalisé le ou les entretien(s) est défini par la procédure décidée par l'établissement. Il est donc possible que tout ou partie des items proposés ne soient pas adaptés à la situation particulière de l'étudiant ou encore qu'il ne soit pas possible d'explorer l'ensemble des champs proposés selon le moment auquel est effectué l'entretien. Plusieurs entretiens peuvent être nécessaires pour effectuer une analyse exhaustive des besoins.

2-1 Autonomie dans l'accès à l'information et la communication :



2-2 Autonomie dans les déplacements :



2-3 Autonomie dans les activités en relation directe avec la formation choisie

